

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JUIN 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 04/132 :

Ravine des Cabris - Convention de mise à disposition d'un bien cadastré section HV n°113 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, VIRY Pascaline, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Madame Lisa DERFLA), AHO NIENNE Sandrine (par Madame LAKERMANCE Michèle), VALY Nazir (par Madame Jennifer LABENNE), RIANI Richard (par Monsieur Mohammad OMARJEE), AGATHE Chantal (par Monsieur Willy TAN), GOVINDAMAL Frédéric (par Monsieur Valdo MAROUDE GOPALLE), ADIGADOU Marina (par Monsieur David LORION), ALBORA Stéphane (par Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE), TAILAMEE Caroline (par Monsieur Roger SELLY), ANDA SITA Jean Gaël (par Madame Moze DIJOUX).

ABSENTS :

MM. NARIA Olivier, CALOGINE Kitty, PAPI Lionel.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 25 juin 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 juin 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-21-97405-2026-4-132-DE
Date de l'acte : 25/06/2026
Date de dépôt en préfecture : 25/06/2026

David LORION

Affaire n°04/132 : Ravine des Cabris - Convention de mise à disposition d'un bien cadastré section HV n°113 par la Commune de Saint-Pierre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée qu'une convention de mise à disposition a été consentie le 23 et 26 mai 2025 à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris sur le bien communal cadastré section HV n°113 situé 3 Chemin Jean Mamosa (97432), pour une durée d'un an qui a expiré le 26 mai 2026.

Outre le projet d'insertion via un jardin urbain, il s'agissait également pour la Collectivité de valoriser et d'éviter tout squat ou autre appropriation de cette réserve foncière, en attendant le projet définitif sur ce site.

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC) de poursuivre leur activité de chantier d'insertion subventionné par la Conseil Départemental de la Réunion dont l'objectif est :

- D'aménager un espace de verdure favorisant la cohésion sociale et l'interaction entre les habitants
- De proposer des activités d'insertion à des personnes en situation de précarités, en les impliquant dans des actions concrètes et valorisantes
- De promouvoir des pratiques écologiques et durables au sein du quartier.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER une convention de mise à disposition du bien ci-dessous désigné à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC), Association loi 1901 (publiée au J.O le 26/05/2001), immatriculée au SIREN sous le n°428 663 215 – adresse du siège social : 1 rue Paul Cézanne 97432 Ravine des Cabris représentée par son président en exercice Mr Gerville ABOUQUIR, dont les principaux termes sont les suivants :**

Désignation du bien :

Référence cadastrale	Surface	Situation	Adresse
Section HV n°113 Domaine privé de la Commune	Terrain de 1004 m ²	Bâti	17 Chemin Jean Mamosa 97432 Ravine des Cabris

- **caractères de la convention : administratif, temporaire, précaire et révocable**
- **durée : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition**
- **dénonciation : à tout moment avec un préavis d'1 (un) mois par l'une ou l'autre des parties**
- **charges : l'Association aura à ses frais et charges de :**
 - . respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public.
 - . respecter les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation du site
- **destination des lieux : Chantier d'insertion par la mise en œuvre d'un jardin urbain**

- **DE FIXER** la redevance à titre gratuit.

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 9208.88 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre.

Les autres clauses sont relatées dans la convention de mise à disposition ci-annexée.

- **DE L'AUTORISATION à SIGNER** tous documents liés au suivi de cette affaire et notamment la convention de mise à disposition.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION